



**AVIS PUBLIC  
RÈGLEMENT 2844-2022  
ENTRÉE EN VIGUEUR**

---

PRENEZ AVIS que lors d'une séance tenue le 6 mars 2023, le conseil municipal de la Ville de Magog a adopté le Règlement 2844-2022 modifiant le Règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 1384 concernant la création d'une zone de PIIA sur la rue de Hatley.

Ce règlement a pour objet de :

- ajouter la zone de PIIA R-333 dans les zones assujetties au règlement et créer le regroupement PIIA-32, incluant cette nouvelle zone localisée sur la rue de Hatley, du côté de la Rivière Magog, entre la rue Bullard et l'usine d'épuration;
- ajouter les objectifs et les critères d'évaluation pour le regroupement PIIA-32 pour assurer une cohérence architecturale entre les bâtiments résidentiels multifamiliaux et les aménagements extérieurs, en respect de la topographie naturelle du terrain;
- modifier les limites des zones de PIIA en créant la zone de PIIA R-333 aux dépens d'une partie de la zone de PIIA R-331, tel que présenté à l'annexe I du règlement.

Ce règlement n'a pas requis d'approbation des personnes habiles à voter.

Ce règlement est entré en vigueur le 6 avril 2023, soit à la date de la délivrance d'un certificat de conformité par la MRC de Memphrémagog.

Ce règlement peut être consulté au Service du greffe situé au 7, rue Principale Est, à Magog, aux heures ordinaires de bureau et sur notre site internet au [www.ville.magog.qc.ca/avispublics](http://www.ville.magog.qc.ca/avispublics). Toutefois, pour plus d'informations concernant ce règlement, veuillez contacter la Division urbanisme au numéro 819 843-3333, poste 540.

Donné à Magog, le 18 avril 2023.

M<sup>e</sup> Marie-Pierre Gauthier,  
Greffière